

FLASH TON PATRIMOINE

NOTICE PEDAGOGIQUE HISTOIRE DE LA NOTION DE PATRIMOINE



Fais entrer ton quartier dans la légende !

DÉFINITION(S)

Le mot patrimoine est issu du latin *patrimonium*, c'est-à-dire, l'héritage, le bien de famille transmis par le père (pater) et la mère. S'il recouvre étymologiquement la sphère individuelle, le sens du mot patrimoine a au fil du temps été élargi au bien collectif, de la communauté, de la nation, et même du monde.

Une phrase illustre très bien le moment de ce basculement. Elle est de Francois Puthod de Maison-rouge qui, devant l'Assemblée nationale en 1791, parle pour la première fois de patrimoine national : " *L'orgueil de voir un patrimoine de famille devenir un patrimoine national ferait ce que n'a pas pu faire le patriotisme* ".

Aujourd'hui, après de nouveaux enrichissements, certains très récents, le patrimoine peut être considéré comme l'ensemble de tous les biens, naturels ou créés par l'homme, matériels ou immatériels, sans limite de temps ni de lieu, qu'ils soient simplement hérités des ascendants et ancêtres des générations antérieures ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants des générations futures en raison de la valeur qu'on leur attribue (historique, esthétique, symbolique, identitaire, etc.). Il est un bien public dont la préservation doit être assurée par les collectivités lorsque les particuliers font défaut.

TYPOLOGIE

Le patrimoine est un ensemble multiple et complexe. Par souci de clarté voici les différentes typologies arrêtées par l'UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture) :

> Le patrimoine culturel, qui comprend :

>> le patrimoine culturel matériel :

- le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits, etc.),
- le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques, sites industriels, etc.),
- le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers),

>> le patrimoine culturel immatériel : traditions orales, arts du spectacle, rituels .

> Le patrimoine naturel : sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques.

ORIGINES DE LA NOTION DE PATRIMOINE

LA PRÉHISTOIRE ET L'ANTIQUITÉ

Jusqu'à la Renaissance, les sociétés occidentales ont considéré les biens qu'elles produisaient d'une manière fondamentalement matérialiste. La survie puis le développement sont les premières valeurs pour ces sociétés qui n'hésitent pas, à défaut d'une quelconque utilité, à détruire les monuments et objets antérieurs ou à les réemployer.

Les seules exceptions concernent soit des biens ayant trait à la religion et possédant une valeur sacrée, soit des biens permettant d'affirmer le pouvoir en place de manière économique ou symbolique, souvent issus des butins de guerre.

Pourtant, l'Antiquité se caractérise aussi, par l'apparition pendant la période gréco-romaine d'une conscience de la valeur historique de certains biens, fondée sur la reconnaissance d'une valeur artistique et surtout, sur le développement d'une conception d'évolution historique qui permet à une société de se reconnaître comme le fruit et l'héritière d'une société précédente.

Outre les écrits d'érudits grecs, pouvant être considérés comme les premiers "inventaires patrimoniaux", notamment la fameuse liste des sept merveilles du monde attribuée à Philon de Byzance, une première politique de protection est mise en place sous l'Empire romain.

A partir de 44 av. J.C., des *senatus consulta* (décrets du sénat) reconnaissent la valeur esthétique de certains décors, ornements d'immeubles et interdisent leur dépose ou leur vente. Il y a bien là un souci de préservation qui se fait jour pour la première fois.

LE MOYEN-ÂGE ET LA RENAISSANCE

Au Moyen-âge, la transmission des biens est exclusivement liée au Sacré et l'oeuvre des puissants, religieux ou laïcs. Toute la Chrétienté est secouée d'une fièvre des reliques et s'organise alors autour de leur géographie, générant pèlerinages, prospérité et prestige.

Il faut attendre la Renaissance pour que la valeur fondatrice du passé s'affirme réellement. La référence à la culture antique est prédominante : les valeurs et les canons artistiques de l'Antiquité gréco-romaine constituent les critères du jugement esthétique de l'époque. Cette redécouverte massive et systématique de la culture classique, apanage d'une minorité de clercs savants peu de temps auparavant, explique et suscite l'engouement des artistes, des érudits et des puissants pour les fouilles archéologiques menées à partir du XVIe siècle à Rome.

Des chefs-d'oeuvre, qui ornaient, dans l'Antiquité, jardins et villas romaines, restés longtemps ensevelis, sont exhumés de toute part : le groupe des Trois Grâces et l'Apollon du Belvédère sont découverts à la fin du XVIe siècle, le Laocoon en 1506, sous le pontificat de Jules II, puis l'Hermès, l'Hercule Farnèse en 1540... Pour abriter ces prestigieuses trouvailles, papes, mécènes, prélats et princes constituent et mettent en scène dans leurs palais de superbes collections d'antiques et créent les premiers cabinets de curiosité, les studiolo.

Si ces pratiques restent majoritairement le fait des élites, ayant peu sinon pas d'influence sur le peuple, c'est aussi à cette période, en lien avec la pensée humaniste, qu'apparaissent les germes de la notion de patrimoine telle qu'on l'entend aujourd'hui.

En 1471, le pape Sixte IV décide de rendre au peuple romain un certain nombre d'oeuvres antiques, des sculptures de bronze, qu'il considère comme un héritage du prestige et de la valeur des ancêtres romains. Cette sélection d'oeuvres est présentée aux administrateurs de la ville de Rome appelés les conservatori, les conservateurs. Nous trouvons ici la genèse de la notion de patrimoine et par extension celle de musée public en tant qu'institution chargée d'accueillir des oeuvres du patrimoine commun.

Parallèlement, la question de la protection de ces biens patrimoniaux est relancée. Les premiers textes apparaissent ayant pour but de protéger les monuments en interdisant leurs dégradations et en condamnant sévèrement le vol. Dès 1534, le pape Paul III appelle à respecter les marbres antiques dans une bulle papale et décrète les premières mesures de sauvegarde des oeuvres romaines. Il établit à cette fin un contrôle stricte afin qu'aucune oeuvre ne puisse sortir de Rome sans que son administration n'en soit informée.

LES XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES

Les pratiques archéologiques et l'intérêt pour les traces du passé initiés à la Renaissance vont se perpétuer dans les siècles suivants. On parle généralement de temps des "antiquaires" ou des collectionneurs. La mode du studiolo italien est reprise dans toute l'Europe par l'aristocratie mais aussi, et c'est un fait nouveau, par la bourgeoisie qui engendre de nombreux érudits et savants guidés par la pensée humaniste de la Renaissance puis des Lumières. L'intérêt s'élargit lui aussi de manière générale. Outre l'Antiquité gréco-romaine, toujours prédominante, ces collectionneurs curieux, parfois archéologues autodidactes, vont s'intéresser aux cultures extra-européennes mais aussi aux racines occidentales. Ce sont les premières recherches sur les "âges obscurs" dans le nord de l'Europe, la protohistoire et le Moyen-âge jusque là dédaignés.

Les cabinets de curiosités, *Wunderkammer* (Chambre des merveilles) et *Kunstkammer* (Chambre des arts) se multiplient, accumulant une quantité immense de naturalia, objet naturel, et d'artificialia, produit de la main de l'Homme. Les descriptions ou les illustrations de ces cabinets témoignent de l'ampleur de cette culture de la curiosité qui s'intéresse au particulier plus qu'à l'universel, à l'étrange et à la rareté.

Par la suite, ce type de "divertissement" est contesté pour son manque apparent de rationalité, mais il n'est ni dédaigné ni abandonné par ceux qui ont vocation à encourager et à diffuser la connaissance. L'esprit des Lumières modifie en profondeur la pratique de la curiosité. Il lui donne des méthodes de classement et des outils pour mener à bien des études scientifiques et des recherches sur l'état du monde, où la Raison se substitue à l'attrait pour l'étrange et le merveilleux. Les cabinets deviennent des musées spécialisés. Les sociétés savantes se multiplient.

Par ailleurs, on assiste à la naissance d'une véritable sociabilité européenne, d'un vaste mouvement culturel, soutenu par l'imprimerie qui diffusent une connaissance commune, notamment par le biais des nombreuses gravures, et par les voyages.

Le " *Grand tour* " initié par les anglais puis repris dans toute l'Europe devient une sorte de voyage initiatique pour les jeunes aristocrates, bourgeois et les artistes qui partent à la recherche des traces du passé dans le bassin méditerranéen, notamment en Grèce et en Italie.

Cet engouement général pour les traces du passé et leur conservation n'en reste pas moins assez éloigné de la conception moderne du patrimoine. Les destructions, même de bâtiments prestigieux, sont nombreuses. En 1677, Louis XIV ordonne à Bordeaux la destruction des antiques piliers de tutelle, vraisemblablement vestiges du forum de Burdigala, pour améliorer le système défensif du château Trompette. Un siècle plus tard, Louis XVI n'hésite pas à donner à son frère, le comte d'Artois, le château neuf de Saint-Germain-en-Laye qui sera entièrement détruit.

Si la conscience patrimoniale n'est donc pas encore éveillée, elle est tout de même en germe au cours du XVIIIe siècle. Certains souverains éclairés, gagnés aux idées des Lumières sont persuadés que la communication des connaissances est la condition du progrès et que l'instruction du peuple doit être une priorité. De nombreuses collections princières s'ouvrent au public, partiellement ou totalement et constituent les premiers musées.

En 1753, les anglais rédigent l'acte de fondation du British Museum, un " dépôt général " pour l'usage public de toute postérité qui ouvre en 1759. A partir de 1750, une galerie du palais du Luxembourg est ouverte au public, les mercredis et samedis, exposant une centaine de tableaux de la collection royale (fermée en 1779). D'autres suivront, le Musée de Vienne en 1783, le Prado en 1785, la galerie des Offices de Florence en 1796, etc.

LA RÉVOLUTION FRANCAISE ET L'EMPIRE

La véritable apparition du patrimoine comme un bien commun intervient à la Révolution. Dès 1789, la Révolution Française met en route le grand processus d'appropriation des " *biens nationaux* " :

- novembre 1789, confiscation des biens du Clergé ;
- novembre 1791- février 1792, séquestre puis confiscation des biens des émigrés ;
- août 1792, confiscation des biens de la couronne.

La nouvelle Nation devient propriétaire et garante d'une quantité phénoménale d'objets, de livres, de monuments. Elle invente le principe de collectivisation des oeuvres et attribue à l'État seul les compétences en matière de conservation, de destruction et de mise en valeur.

Paradoxalement cette période est fortement marquée par les destructions qui gagnent l'ensemble du pays et deviennent incontrôlables. Elles sont nourries à la fois par la volonté de faire table rase du passé en effaçant tous les symboles de la royauté (destruction du " Portail des Rois " de Notre-Dame de Paris, profanation des Sépultures Royales de la Basilique de Saint-Denis, etc.) et par la nécessité de fabriquer des armes, nourrir les bouches à feu en foudant les statues, les grilles des sanctuaires,...

Très tôt des voix s'opposent à ces destructions. D'un côté, celles des esprits éclairés hérités des Lumières. La plus célèbre est sûrement celle de l'abbé Grégoire qui s'insurge contre les profanations et les destructions des richesses de la France qui pourraient servir à l'instruction du peuple, parlant pour la première fois de " *vandalisme* ". De l'autre,

celles qui voient dans le patrimoine l'instrument pour épauler la construction de la nation naissante. Chaque société a besoin de symboles. Puisque ceux de l'Ancien Régime sont proscrits, la République doit en instituer de nouveaux, sur lesquels appuyer une histoire du peuple et de la Nation et développer un sentiment d'appartenance (cf. phrase de Francois Puthod de Maison-rouge p.1).

En 1790 l'intervention de Charles de Talleyrand à l'Assemblée constituante permet de créer la Commission des Monuments, chargée d'étudier le sort des "monuments des arts et des sciences". Elle lance une politique générale d'inventaire à travers toute la Nation.

En 1792, l'Assemblée vote la conservation des " *chefs d'oeuvre des arts* " menacés par le mouvement révolutionnaire.

En 1793, Joseph Lakanal, chargé de la Commission d'instruction publique fait un rapport sur la protection des monuments des Beaux-Arts et demande la pénalisation des dégradations sur les monuments publics.

Malgré toutes ces bonnes volontés, les décisions révolutionnaires n'ont reçu aucune suite concrète en termes de politique patrimoniale, sinon dans la création de musées :

- Le futur Musée des Monuments français ouvre dès 1790 pour soustraire un maximum de monuments et d'oeuvres aux destructions. Ce qui n'était à l'origine qu'un entrepôt dans le couvent des Petits Augustins devient officiellement un musée ouvert au public en 1795, initié et dirigé par Alexandre Lenoir jusqu'en 1816.
- Le Museum central des arts de la République ouvre en 1793 au Louvre et connaît une suite de fermetures et de réouvertures.
- La même année ouvre le Museum national d'Histoire Naturelle.

LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE PATRIMONIALE

LA CRÉATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Il faut attendre la Monarchie de Juillet pour voir s'engager une politique forte en matière de patrimoine. Si le terme de Millin (1790), " Monument historique ", apparaît une première fois en 1819 dans le budget du ministère de l'Intérieur, il faut attendre octobre 1830 pour que Francois Guizot, alors député et ministre de l'Intérieur, fasse valider par Louis-Philippe la création de l'Inspection générale des Monuments historiques.

Guizot en tant qu'historien, ancien professeur à la Sorbonne, a conscience que le régime est fragile et en pleine construction. Il juge donc que le patrimoine est un des outils susceptibles, avec l'école, de mieux faire connaître leur pays aux citoyens, de participer à la construction d'une identité nationale et de l'Etat Nation. Il sera d'ailleurs ministre de l'instruction publique en 1832.

Guizot nomme un inspecteur des Monuments historiques, Ludovic Vitet, vite remplacé par Prosper Mérimée de 1834 à 1860. En 1837, au poste d'inspecteur est adjointe une Commission supérieure des Monuments historiques, à l'origine de la première liste des monuments protégés établie en 1840 (portant sur 880 monuments).

Jusqu'en 1853, Mérimée va parcourir le territoire pour dresser la liste des Monuments nationaux. Il obtient le tout premier budget de restauration d'un monument en 1856. Après son départ en 1860, les inspecteurs se succèdent, tous architectes de métier, et rationalisent les méthodes de l'Inspection générale.

LA LÉGISLATION DE PROTECTION DU PATRIMOINE

Il faut finalement attendre la IIIe République pour que la protection du patrimoine national fasse force de loi :

- 30 mars 1887 : Loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national, qui normalise les règles de la conservation du patrimoine et détermine les conditions de l'intervention de l'Etat pour la protection des monuments historiques. Toutefois, cette loi a une portée limitée car elle restreint le classement aux monuments appartenant à des personnes publiques.

- 9 septembre 1905 : Loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui place sous la juridiction de l'Etat les édifices cultuels construits avant la promulgation de la loi. 45 000 bâtiments passent dans le domaine public. Cette loi va soutenir une vraie dynamique patrimoniale car beaucoup d'élus locaux, de maires vont faire des demandes de classement afin de profiter des crédits de restauration des Monuments historiques. De 900 avant 1905, le nombre d'églises classées passe à 2000 en 1914.

- 21 avril 1906 : Loi sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique. Elle représente la première loi de protection des sites naturels et démontre une évolution dans la conception des champs patrimoniaux.

- 1 décembre 1913 : Loi sur les monuments historiques qui complète et améliore les dispositions de la loi de 1887. Elle instaure deux degrés de protection, le classement et l'inscription à l'Inventaire supplémentaire. Mais surtout, elle remplace la notion d'intérêt national par celle d'intérêt public et porte atteinte pour la première fois au droit de propriété en étendant le classement à la propriété privée.

- 2 mai 1930 : Loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui étend la sauvegarde et la protection au patrimoine naturel ; la loi instaure le site protégé et prévoit à l'instar des monuments historiques un double niveau de protection, le classement et l'inscription. Un additif, adopté en 1957, permet la création de réserves naturelles.

- 25 février 1943 : La loi vient compléter celle de 1913 en instituant un périmètre de 500 mètres (les " abords ") autour des monuments protégés et un régime de contrôle des travaux effectués dans ce périmètre par l'architecte départemental des Bâtiments de France.

DU MONUMENT HISTORIQUE AU PATRIMOINE

L'ÉLARGISSEMENT DES ANNÉES MALRAUX

La notion de patrimoine est redéfinie à partir des années 1960. Malraux, ministre des affaires culturelles hérite des structures créées sous Guizot et les développe grâce à une augmentation des budgets.

Par la loi du 31 juillet 1962, Malraux débloque des budgets exceptionnels pour la restauration de sept monuments d'intérêt national. Une nouvelle loi en 1967 élargit cette liste à une centaine de monuments dans toute la France. De plus, il repousse les limites jusque là admise du patrimoine, quelles soient typologiques ou temporelles. Dorénavant peuvent être classés des monuments qui ne sont pas forcément des bâtiments de prestige (Brasserie Lipp, garage des frères Perret,...) et des oeuvres d'époque moderne voire contemporaine (Cathédrale de Ronchamps, etc.).

En 1962, la loi dite Malraux instaure les secteurs sauvegardés, qui étendent aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine.

Grâce aux efforts conjugués d'André Malraux et de l'historien de l'art André Chastel, un décret et un arrêté en date du 4 mars 1964 instituent une commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Il s'agit de mettre en place la plus vaste entreprise de documentation scientifique programmée sur le patrimoine national. Cette commission a pour but de recenser, étudier et faire connaître toute oeuvre artistique, historique, archéologique ou architectural.

Un premier pas dans l'internationalisation des concepts patrimoniaux intervient en 1964 avec la signature de la Charte de Venise par 42 pays. Les principaux apports de ce document résident dans la reconnaissance d'un patrimoine modeste qu'il faut protéger au même titre que les autres patrimoines et dans l'affirmation du principe de réversibilité et de visibilité des interventions sur les monuments restaurés.

L'aboutissement de cette mondialisation de la question patrimoniale est l'adoption en 1972 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, lors de la 17ème session de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 189 pays ont ratifié cette convention en 2012. C'est la première fois que le terme patrimoine est utilisé dans son sens moderne. Il sera ensuite largement repris en France.

VERS LE " TOUT-PATRIMOINE "

La fin du XXe siècle, notamment à partir des années 1970 constitue une sorte d'" obsession patrimoniale " selon la formule du sociologue Henri-Pierre Jeudy (La Machinerie patrimoniale, Sens & Tonka, 2001). Dans le contexte socio-économique des années 1970 et 1980, devant le changement voire la disparition des modes de vie traditionnels, le patrimoine prend une nouvelle fonction et s'attache à conserver des oeuvres pour leur valeur de témoignage. Le renversement des anciennes valeurs et des grands structurants - déclin de l'État hégémonique, relégation de l'Église, phénomène urbain dominant, fin de la paysannerie et de la séparation ville-campagne, abolition des distances, industrialisation et mondialisation, etc.- engendre un réflexe de repli sur des " valeurs refuges ", une idéalisation de ce qui n'est plus.

C'est la naissance de ce qu'on appelle le " petit patrimoine " ou patrimoine rural : bâtiments agricoles, lavoirs, croix, instruments de travail, objets ménagers, etc. On assiste également à l'émergence, en France, du patrimoine

industriel qui s'attache aux hommes, aux lieux, aux techniques et aux outils de production : histoire sociales, bâtiments (gares, minoterie), sites (mines), machines, évolution des techniques, etc.

En 1978, les politiques patrimoniales intègrent officiellement l'ethnologie, s'attachant aux faits sociaux (coutumes, usages, traditions, rites, etc.). Puis au début des années 1980, une " mission du patrimoine ethnologique " intègre la direction du Patrimoine au sein du ministère de la Culture. On peut parler de patrimoine immatériel avant l'heure (cf. Notice pédagogique sur le patrimoine immatériel). Cette notion se développe surtout à partir des années 1990 et 2000, aboutissant à l'adoption en 2003 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO.

Ces nouveaux courants patrimoniaux sont portés par la multiplication massive des associations locales de protection du patrimoine et par la création d'un vaste réseau de musée d'arts et traditions populaires, d'écomusées, de musées des techniques, de musées d'histoires locales ou de société...

THÈMES SOUS-JACENTS

Si le sujet vous intéresse, pourquoi ne pas l'approfondir et l'aborder avec vos classes en vue de l'inscrire dans le prolongement de votre programme d'histoire ou d'histoire des arts..

Pour ce faire, nous vous suggérons une liste non exhaustive de thèmes sous-jacents.

- | | | |
|----------------|----------------|-------------|
| > Héritage | > Mémoire | > Sélection |
| > Transmission | > Conservation | > Identité |
| > Témoignage | > Restauration | > Monument |

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

OUVRAGES GÉNÉRAUX ET PÉRIODIQUES:

- > Monique Bertet, Le patrimoine, in Revue Bibliothèque de Travail Junior (BTJ). 09/2001, n°469.
- > Françoise Choay, L'allégorie du patrimoine, Paris, Édition Le Seuil, 1996, 260 p.
- > Dominique Irvoas-Dantec, Fabienne Morel, C'est quoi le patrimoine ?, Paris, Coédition CNDP et Autrement, coll. Autrement Junior, Série Arts, 2004, 64 p.
- > Jean-Michel Leniaud, Les archipels du passé, le patrimoine et son histoire, Paris, Édition Fayard, 2002, 360 p.
- > Jacques Limouzin (dir.), Regard sur le patrimoine, CRDP de l'académie de Montpellier, Coll. Questions ouvertes, 2008, 212 p.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES :

- > Guy Astoul, Chantale Chabaud et Danielle Delory, 50 activités pour découvrir le patrimoine, à l'école et au collège, CRDP de Midi-Pyrénées, 2003, 188 p.
- > Claudine Cartier, L'héritage industriel, un patrimoine, CRDP de Franche-Comté, 2003, 195 p.
- > Marie-Claude Derouet-Besson, 50 activités pour découvrir l'architecture et l'urbanisme avec les CAUE de l'école au Collège, CRDP de Midi-Pyrénées, 2007.

- > Annabelle Mathias, Anne Ruelland, Philippe Mairot, Pour étudier le patrimoine à l'école, au collège, au lycée, Coédition CRDP de Franche-Comté et Hachette Édition, Coll. Ressources formation, 2005, 159 p.
- > Guide d'observation du patrimoine rural, Ed. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, 1999, 111 p.
- > Guide de valorisation du patrimoine rural, Ed. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, 2001, 111 p.
- > Le patrimoine urbain dans le quotidien de la classe : école-collège-lycée : guide pédagogique, CDDP de l'Aube, 1993.
- > Collection " Patrimoine - Références ", CNDP-CRDP
- > Collection " Patrimoine - Ressources ", CNDP-CRDP
- > Collection " L'Art pour guide ", CNDP-CRDP

LIEUX RESSOURCES ET PISTES D'ACTIVITÉS A MENER EN CLASSE OU A L'EXTÉRIEUR POUR ABORDER LA THÉMATIQUE

- > Portail "Sensibiliser à l'architecture, l'environnement, la ville et le paysage" constitué par le groupe "Ressources, compétences et pratiques auprès des jeunes" de la Fédération nationale des CAUE. Il rassemble des exemples d'activités pédagogiques, un glossaire illustré, des dossiers thématiques, des bibliographies.
<http://fncaue.fr/pedagogie/>
- > Sites du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de votre académie, rubrique " Arts et Culture " et pour Paris et l'Île-de-France :
Architecture et éducation au Patrimoine :
<http://www.cndp.fr/crdp-paris/Des-ressources-pour-les-arts-de-l>
Histoire des Arts : Ressources sur le patrimoine parisien :
<http://www.cndp.fr/crdp-paris/Histoire-des-arts-patrimoine>
- > Site Éducasources inventorie plus de 120 références de ressources électroniques utiles à l'enseignement dans le domaine du patrimoine
www.educasources.education.fr
- > Site du PREAC (pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle) " Patrimoines et diversité "
<http://crdp.ac-paris.fr/preacpatrimoinesetdiversite/>
- > Réseau des villes et pays d'art et d'histoire et leurs services éducatifs
www.vpah.culture.fr
- > Cité de l'architecture & du patrimoine
www.citechailot.fr